



# Stratégie d'échantillonnage des lieux du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX pour le nord du département de la Vendée - Version 06

Procédure de surveillance sanitaire  
(contrôle officiel)

Date d'application : 29/01/2024

*Référence interne : ODE/UL/LER/MPL/24.01*

*Diffusion : Libre*

## Sommaire

<b>1. OBJET.....</b>	<b>3</b>
1.1 Objectif .....	3
1.2 Cadre.....	3
1.3 Référentiel cartographique .....	3
<b>2. NOTICE DES LOGIGRAMMES .....</b>	<b>4</b>
<b>3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>4. PERIODES A RISQUES TOXINES LIPOPHILES – ANNEE 2024 .....</b>	<b>10</b>

*Cette nouvelle version met à jour :*

- *le logigramme des zones marines 071-072*
- *les périodes à risque toxines lipophiles pour l'année 2024*

---

**Rédigé par :**

*Michaël Rétho et Anne Schmitt  
Correspondants REPHY-REPHYTOX*

*Date : 03/01/2024*

**Signature :**




**Vérifié par :**

*Cathy Tréguier  
Responsable du LER/MPL*

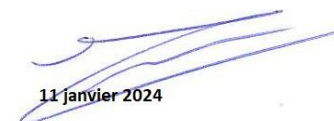
*Date : 19/01/2024*

**Signature :**



**Approuvé par :**

*Nadine Neaud-Masson  
Coordination REPHY-REPHYTOX  
Date - Signature :*



11 janvier 2024

## 1. OBJET

### 1.1 Objectif

Cette procédure a pour objet de décrire la stratégie d'échantillonnage des lieux de surveillance du REPHYTOX sur le territoire de compétence du Département du nord de la Vendée. Elle est produite par le LER-MPL, et référencée dans son système documentaire.

### 1.2 Cadre

Les logigrammes, présentés par secteur géographique, indiquent la logique opérationnelle à suivre entre les lieux de surveillance du REPHY et du REPHYTOX dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ces réseaux. Ces stratégies sont détaillées dans le Cahier de procédures REPHYTOX et particulièrement dans le paragraphe « STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE »<sup>1</sup>.

Trois cas de figures principaux coexistent :

- Le suivi côtier régulier de l'ensemble des familles de phytoplancton potentiellement toxique,
- Le suivi en zone et période à risque pour les toxines lipophiles,
- Le suivi systématique des trois familles de toxines en période de pêche des gisements au large et à grande profondeur.

Les lieux à risque pour les toxines lipophiles et périodes à risque sont issues de la dernière version du document national « Prescriptions REPHYTOX 2024 - Zones-Lieux et périodes à risque 2024 ». Deux versions sont établies: une version provisoire en fin d'année pour l'année n+1, et une définitive émise courant de l'année n.

La version en cours est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00858/97036/>



### 1.3 Référentiel cartographique

Les coordonnées des lieux de surveillance sont consultables sur le site web SURVAL de l'Ifremer mis à jour quotidiennement, à l'adresse suivante : <http://wwz.ifremer.fr/surval/>

---

<sup>1</sup> Neaud-Masson Nadine, Lemoine Maud (2020). Procédure nationale de la surveillance sanitaire des phycotoxines réglementées dans les zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX). Novembre 2020 - ODE/VIGIES/20-11. <https://doi.org/10.13155/56600>

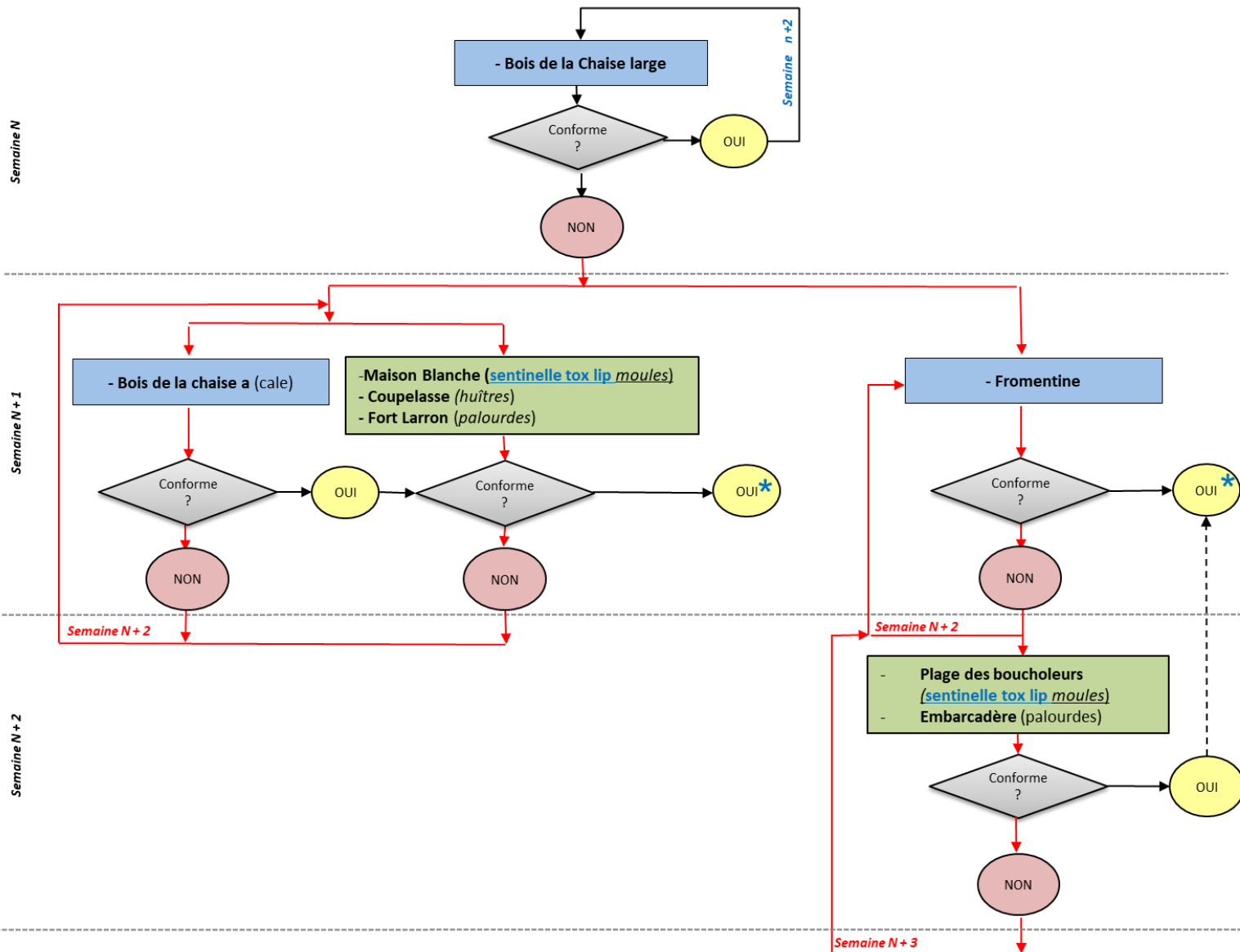
## 2. NOTICE DES LOGIGRAMMES

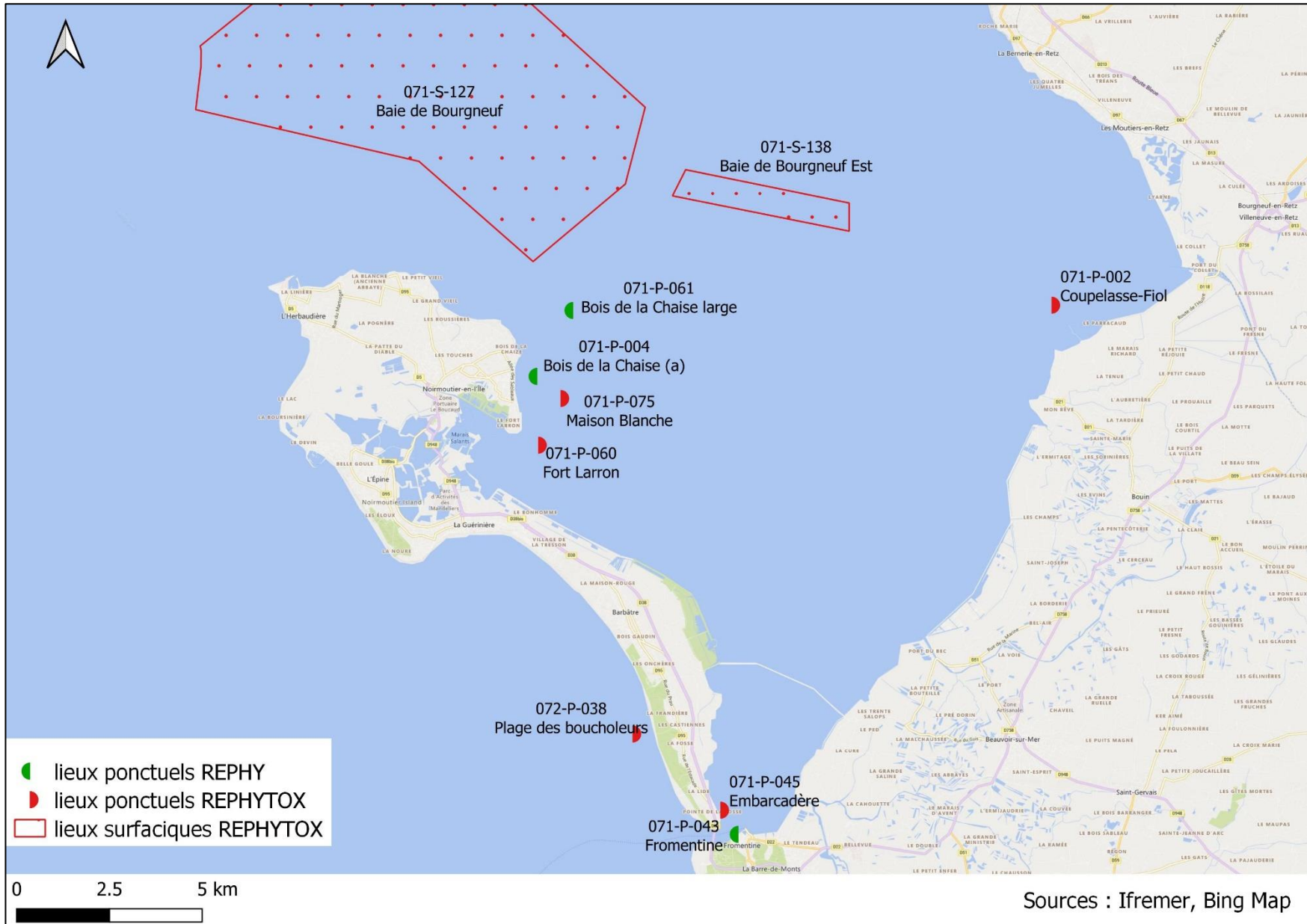
<b>Zone marine / Baie de...</b>	Nom et numéro de la (des) zone(s) marine(s) quadrige (Q <sup>2</sup> ) / du secteur géographique
<b>Suivi Côtier ou Large</b>	Type de suivi selon le type d'exploitation
<b>Point 1 EAU ou Point 2 EAU</b>	CADRE BLEU: lieux de surveillance EAU Fréquence : mensuelle, toutes les 2 semaines, ou hebdomadaire, selon le lieu et en fonction du contexte
<b>Point 1 (coquillage) Point 2 (coquillage) ...</b>	CADRE VERT: lieux de surveillance COQUILLAGE Libellé Q <sup>2</sup> du point de prélèvement + ( <i>taxon</i> ) à prélever. <u>En souligné le taxon sentinelle Moules le cas échéant</u> <u>Point sentinelle en souligné le cas échéant</u> . En cas d'alerte le(s) point(s) sentinelle(s) est (sont) activé(s) en semaine N+1. D'autres points peuvent être activés en semaine N+2 si les résultats sont non conformes sur le point sentinelle.
→	Lien logique hors alerte
→	Lien logique en alerte
- - - - - →	Retour à la normale selon les prescriptions du REPHYTOX
	Résultat non-conforme si phytoplancton ou phycotoxines supérieurs au seuil en vigueur ou au demi-seuil pour les toxines lipophiles En cas d'alerte phycotoxines, les prélèvements de coquillages sont à reconduire jusqu'à obtention deux résultats conformes successifs.
	Fin d'alerte, arrêt des prélèvements de coquillages, reprise de la surveillance de routine
<b>Semaine N</b>	Semaine N, Semaine N+1... Logique temporelle

**LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS, PLANIFIÉS OU EN ALERTES, EST CONDITIONNÉE A UN ACCÈS FAVORABLE A LA RESSOURCE.  
CES LOGIGRAMMES SONT SOUMIS A AMÉLIORATION CONTINUE, LES STRATÉGIES D'ÉCHANTILLONNAGE SONT PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SONT  
SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DES SIGNAUX ENVIRONNEMENTAUX NOUVEAUX**

## 3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone marine 071-072 / Baie de Bourneuf et Vendée nord

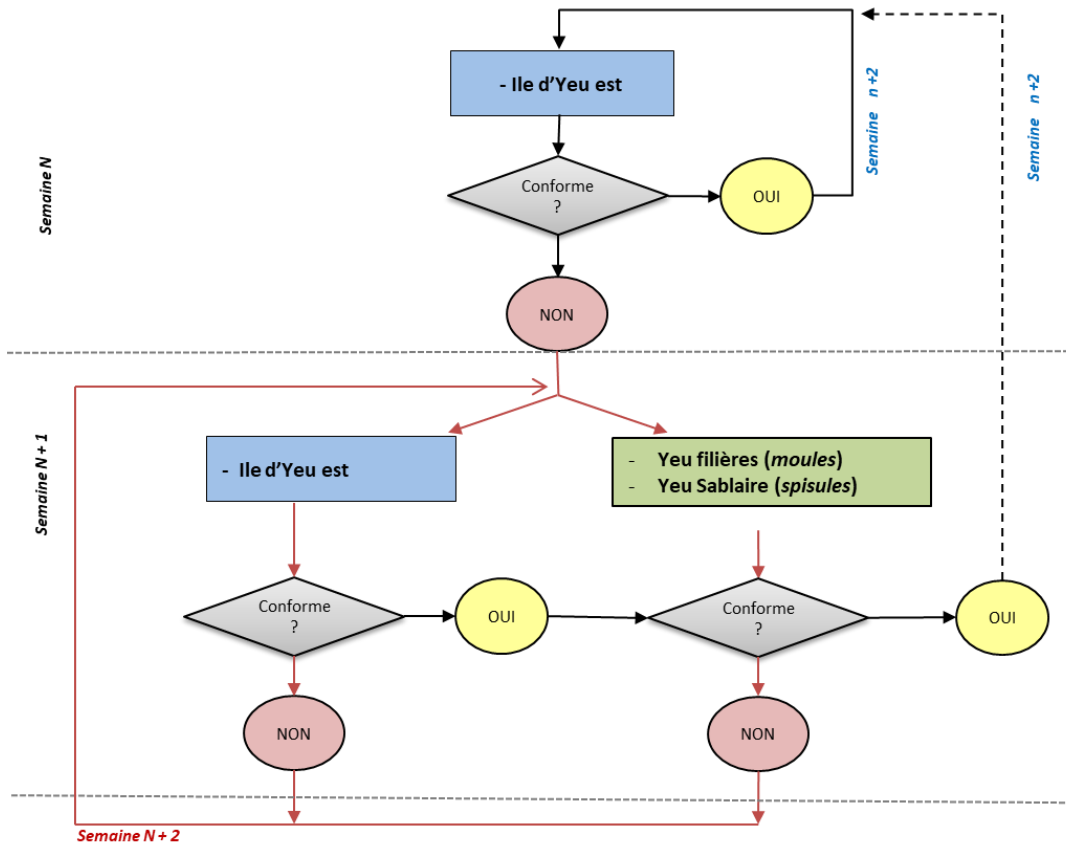




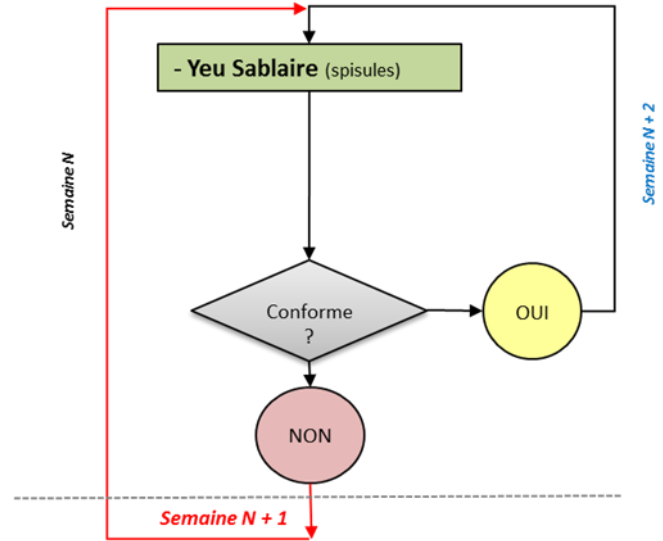
NB : les gisements de pectinidés de la baie de Bourgneuf sont gérés par le département 44.

Zone marine 072 / Vendée nord

Durant la quinzaine avant la reprise de l'exploitation des filières de moules, un prélèvement de moules doit être réalisé pour analyse des 3 toxines.



Suivi gisements au large



Une adaptation du suivi de ce gisement au large a été mise en place en 2021 (Avis P9 21-059) :

Hors période à risque toxines lipophiles

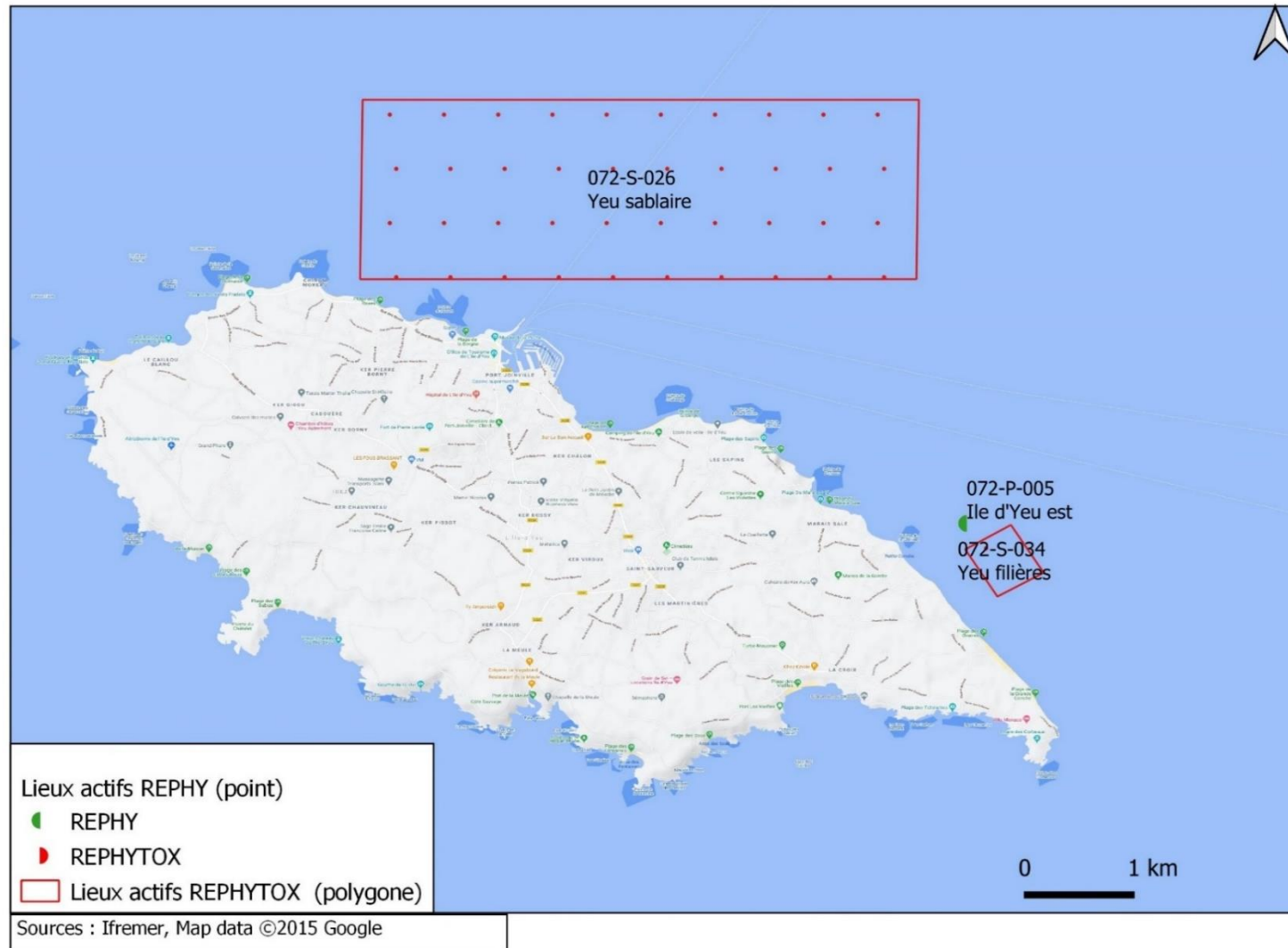
Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
3 toxines		lipophile		3 toxines

Pendant la période à risque toxines lipophiles

Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
3 toxines	lipophile	lipophile	lipophile	3 toxines

De plus, les résultats REPHY du lieu de surveillance « Ile d'Yeu est » (072-P-005), échantillonné une fois par mois **au fond** seront pris en compte pour la programmation des analyses de toxines de la semaine suivante.

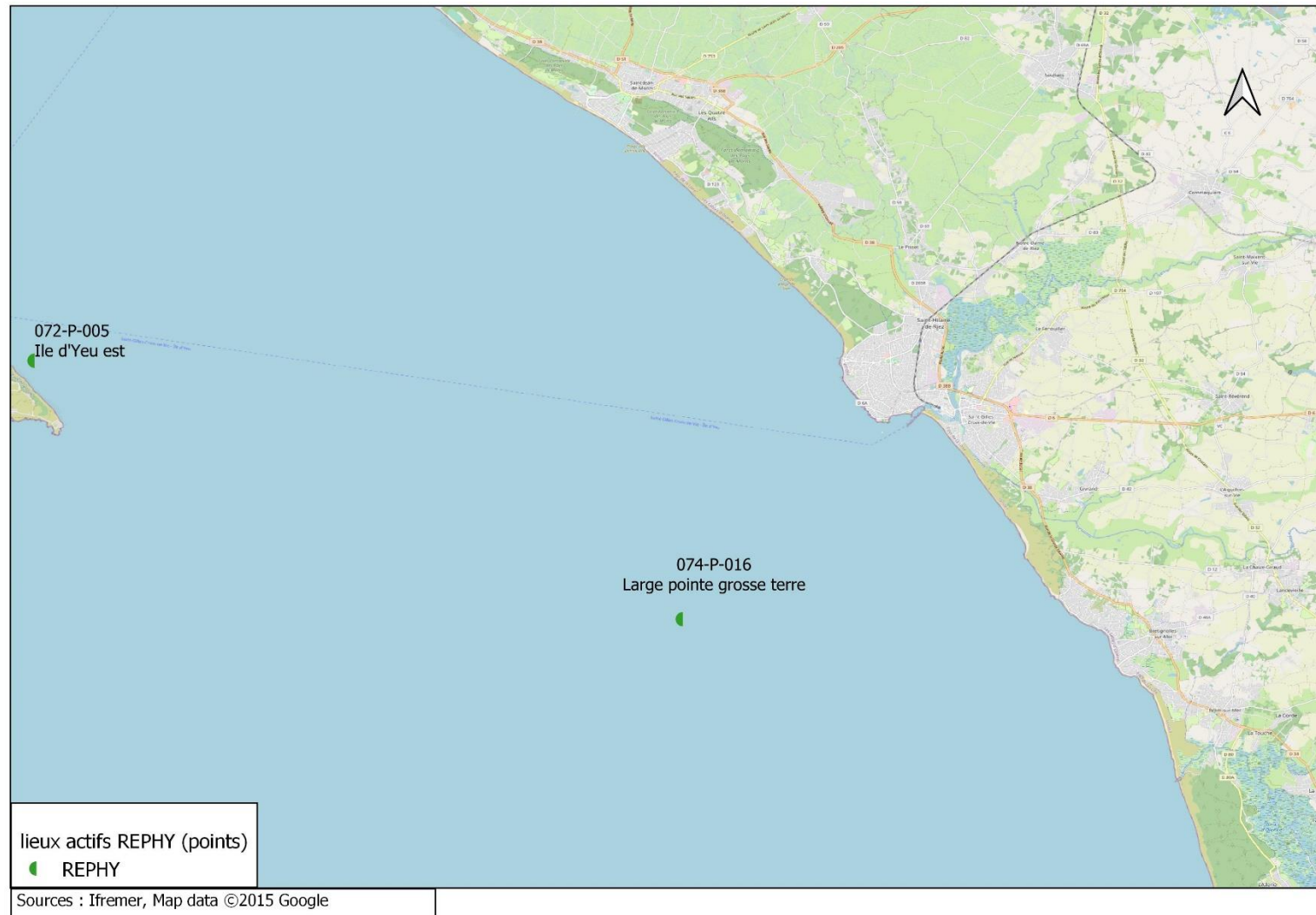






Zone marine 074 / Olonne – le Payré

Le lieu « large Pointe Grosse terre » est échantillonné une fois par mois dans le cadre de la DCE. Il n’y a pas d’exploitation professionnelle à la côte. En cas de présence de phytoplancton toxique, un mail est transmis à l’ARS.



## 4. PERIODES A RISQUES TOXINES LIPOPHILES – ANNEE 2024

Zone marine	Lieu concerné de la zone	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
072 - Vendée Nord	072-S-026      Yeu sablaire												